

**Egalité homme - femme.
Il est urgent d'évoluer.
Ensemble !**



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Égalité des chances

www.mega.public.lu

INTRODUCTION

Le ministère de l'Égalité des chances a pour mission d'assurer la non-discrimination entre les sexes à tous les niveaux de la société luxembourgeoise. Parmi ses attributions, nous retrouvons notamment la mise en œuvre d'actions de promotion en faveur de l'égalité des sexes.

Dans ce contexte, le ministère a lancé une campagne de sensibilisation grand public pour inciter à la réflexion contre toute forme de préjugés quant aux différentes situations de vie des femmes et des hommes. Une priorité, parmi d'autres, est le changement des mentalités quant aux rôles des femmes et des hommes dans le monde du travail.

*L'égalité homme - femme.
Il est urgent d'évoluer.
Ensemble.*



L'OBJECTIF

Pour le ministère de l'Égalité des chances et le gouvernement en général, la représentation équilibrée homme/femme constitue une priorité politique qui engagera notamment des mesures contraignantes envers les conseils d'administration du secteur public. La priorité du gouvernement consiste à mettre en place une présence de 40 % du sexe sous-représenté dans les conseils d'administration du secteur public d'ici 2019.

Sur les listes électorales des partis politiques, le non-respect de la présence de 40 % du sexe sous-représenté aura pour conséquence une diminution du financement des partis politiques.

Sur base de partenariats, le ministère de l'Égalité des chances intensifiera ses démarches auprès des entreprises du secteur privé pour les inciter à appliquer la même règle que pour les entreprises du secteur public ou celles dans lesquelles l'État détient des participations. A l'heure actuelle, aucune loi n'est prévue pour réglementer ces dispositions dans le secteur privé.



« Merci
pour le job ! »

« Mais de rien.
Une femme nous coûte
moins cher ! »



LA SITUATION ACTUELLE ...

des femmes au niveau de leur représentation dans les instances décisionnelles, publiques et privées.

Diverses analyses réalisées confirment que les femmes sont sous-représentées :

11% de femmes dans les conseils d'administration des sociétés cotées en bourse,

15% dans les conseils d'administration dans lesquelles l'Etat détient des participations,

19% dans les conseils d'administration des établissements publics,

20% des postes à responsabilité dans les entreprises privées, sont occupés par des femmes,

25% de femmes aux postes de direction dans la fonction publique.

Bien que la proportion de femmes à des postes de cadre supérieur de l'Etat soit en constante progression depuis des années pour atteindre 48% en 2014, leur part aux postes de direction stagne depuis 2011 à 25%.

Dans le secteur privé

Les femmes sont surtout sous-représentées dans la prise de décision au sein des grandes entreprises de plus de 100 salariés. Elles ne constituent que 20% des personnes prenant des décisions (membres du Conseil d'administration des sociétés).

Dans le milieu politique

Suite aux élections communales de 2011 dans les communes qui votent d'après le système de la majorité absolue, 19,4% des conseillers communaux sont des femmes, 23,9% dans les communes qui votent à la proportionnelle. Actuellement, 16 des 60 membres de la Chambre des Députés sont des femmes (26,6%). Avec 5 sur 18, les femmes forment 27,7% du gouvernement actuel.

LES MOYENS DE PARVENIR ...

à une plus grande équité homme - femme dans les instances publiques.

Les partis de la coalition modifieront la loi sur le financement des partis politiques en introduisant l'obligation pour les partis politiques de garantir un quota de 40% du sexe sous-représenté sur les listes de candidatures sujettes au financement des partis politiques. Des sanctions financières seront prévues en cas de non-respect des minima imposés. La loi entrera en vigueur pour les prochaines élections législatives. Le gouvernement garantira également la promotion d'une représentation équilibrée entre femmes et hommes au sein des conseils d'administration des établissements publics.

Et dans le secteur privé ?

Le gouvernement entend également aboutir à une représentation de 40% du sexe sous-représenté dans les nominations au sein de conseils d'administration d'entreprises privées dont l'Etat est actionnaire.

Le gouvernement soutiendra la proposition de directive de la Commission européenne visant à garantir une représentation plus équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration des entreprises cotées en bourse.

Les entreprises du secteur privé ne seront soumises, à ce stade, à aucune obligation légale tendant à atteindre un pourcentage fixe de représentation des deux sexes. Mais elles seront encouragées à souscrire des objectifs concrets volontaires en matière d'égalité dans la prise de décision.

LE SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE

Une condition sine qua non à la réalisation d'objectifs concrets et chiffrés est un suivi régulier et rigoureux de l'évolution de la situation. Le ministère de l'Egalité des chances s'engage à réaliser ce suivi de manière systématique.

Le caractère transversal des activités du ministère implique un grand nombre de partenaires appelés à s'investir dans la mise en œuvre de l'égalité homme - femme à travers leurs projets respectifs.

Etant donné que la plupart des mesures ne produiront leurs effets qu'à moyen, voire long terme, il est essentiel de les compléter notamment par une politique d'information et de sensibilisation.



*« J'aimerais prendre congé,
mon fils est malade ! »*

*« Que votre femme
s'en occupe ! »*



L'égalité homme - femme ne touche pas que la représentation équilibrée entre les sexes dans les instances décisionnelles, mais concerne aussi d'autres sujets de société.

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Le gouvernement s'engage à combattre les stéréotypes et préjugés au niveau de l'orientation professionnelle.

FORMATIONS

Pour le ministère de l'Égalité des chances, les mesures de formation constituent l'un des piliers de son travail de sensibilisation à moyen et long terme pour accélérer un changement des mentalités. Ainsi, le ministère organise des séances d'information ou de formation sur des thèmes spécifiques concernant l'égalité homme - femme.

ACTIONS POSITIVES

Le programme des actions positives est un ensemble de mesures et d'initiatives qui visent à compenser les déséquilibres professionnels ou sociaux qui existent entre les femmes et les hommes dans des situations précises. L'objectif de toute action positive est d'établir l'égalité de fait entre les femmes et les hommes dans les entreprises

du secteur privé, mais également dans le secteur public, auprès des ministères, administrations et communes.

ÉGALITÉ DE SALAIRE

Le ministère de l'Égalité des chances propose un outil d'analyse standardisé sur l'égalité salariale aux entreprises qui leur permet de détecter d'éventuels écarts de salaire entre le personnel féminin et masculin. Ce logiciel intitulé « Logib-Lux » permet notamment de voir si des différences salariales sont basées sur des facteurs objectifs ou si elles contiennent, au contraire, l'indice d'une discrimination fondée sur le sexe.

GENDER - MAINSTREAMING

Concept de base de la politique de l'égalité entre les sexes, la philosophie de cette idée est de respecter, dans tous les domaines et à tous les niveaux de la société, les besoins et les intérêts spécifiques des hommes et des femmes.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Égalité des chances

www.mega.public.lu